

28 juillet 1940 : Cartes d'alimentation.

Instauration dans tout le pays des cartes d'alimentation pour le pain, le vin et tous les produits alimentaires et vestimentaires. Une liste des personnes pouvant en bénéficier est disponible en mairie de Montanges.

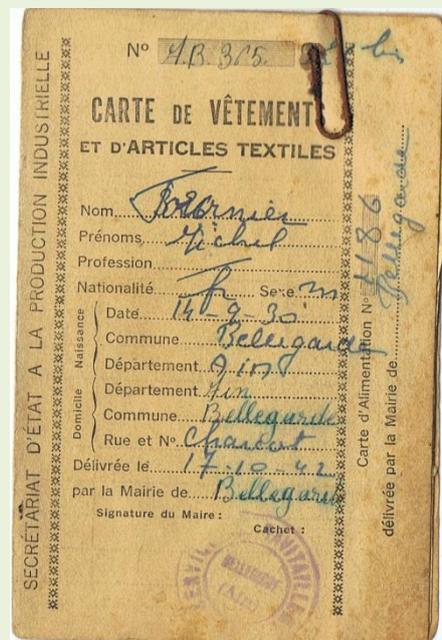
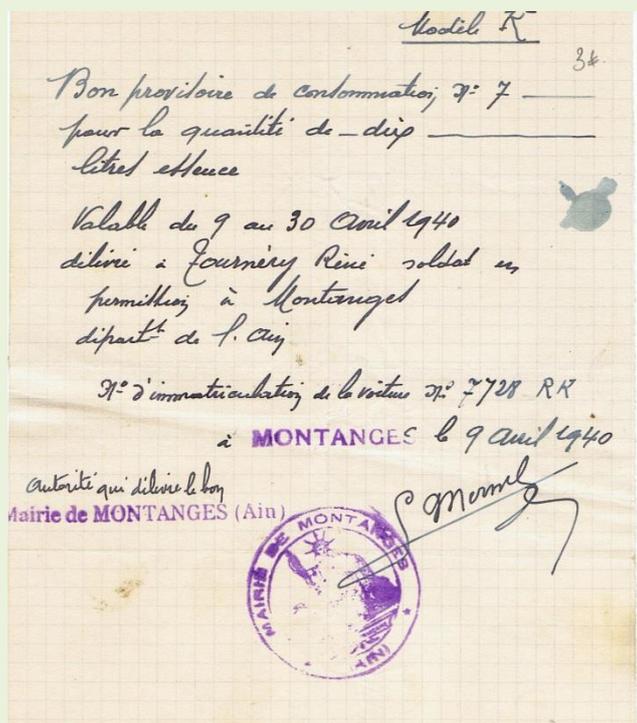
Conséquence directe de l'occupation allemande et de l'arrêt des échanges commerciaux, la France connaît, dès 1941, une période de pénurie qui va déboucher sur la mise en circulation de cartes de rationnement. La première carte, mise en place le 1er juillet 1941, concerne les produits textiles.

La seconde, un mois plus tard, s'intéresse au tabac. L'alimentation suivra.

Dès la fin 41, tous les biens de consommation ne pourront être acquis qu'en échange de tickets attribués aux citoyens en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent (de E, les nouveau-nés, à V, les vieillards, sans oublier les jeunes, J, ni les adultes, A...). Il faut préciser que ces tickets n'exonéraient pas les citoyens de payer les produits en espèces sonnantes et trébuchantes. Leur généralisation visait à une répartition équitable des produits entre tous.

(Ce fut une période faste qui débuta pour certaines familles : elles firent en effet fortune par la pratique du marché noir).

Le rationnement alimentaire prendra fin courant 1949.





Titre 3466	Département de l'Ain	N° 1
CARTE DE VIN		
(Campagne 1946-1947)		
Nom et Prénoms	Fournier Simone	
Adresse	Boulevard	
Catégorie	A	Carte Alim. N° 2308
VIN		
1946-1947		
12		
Départ. N° 1		